

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 1er janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (68r, 69r, 70v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 1er janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49498>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Champury, Édouard \(1850-1890\)](#)

Lieu de destination 38, quai de Béthune, Paris

## Description

RésuméSur la fondation du journal *Le Devoir*. Édouard de Pompéry a communiqué à Godin une lettre que Champury lui a écrite au sujet du journal hebdomadaire qu'il veut fonder à Guise. Godin note que Champury parle dans sa lettre d'appointements de 250 F par mois et d'un logement au lieu de 200 F dont il avait été question entre eux. Il veut savoir la part que Champury prendrait dans le travail et l'organisation du journal, qui pourrait devenir quotidien si la publicité le permet, d'autant que Champury veut conserver les occupations dont il est actuellement chargé. Il l'avertit qu'il ne lui fournira pas de logement mais que les bureaux du journal seront au Familistère. Godin expose à Champury l'esprit dans lequel le journal est fondé : organe d'une expérience sociale menée sans bruit, il sera fait avec maturité et réflexion tout en cherchant à avoir des lecteurs, à l'écart des polémiques, consacré à l'étude des questions qui intéressent le progrès social et l'amélioration de la vie humaine. Il demande à Champury ce qu'il a fait en matière de journalisme, quelle part il prendrait dans la rédaction et l'administration du journal et à quels appointements il prétend.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir, Emploi](#)

Personnes citées[Pompéry, Édouard de \(1812-1895\)](#)

Événements cités[Fondation du journal <em>Le Devoir</em> \(1877-1878, Guise\)](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

lysée le 1 Janvier 1848

68

Monsieur - ,

Mon ami de Romilly vient de me  
transmettre une lettre que vous lui avez écrite,  
au sujet de mon projet de journal ; il ne me  
dit pas quelle conversation a eu lieu entre vous  
concernant le beurre que j'ai dû au rédacteur ;  
mais je remarque tout d'abord dans votre  
lettre au lieu de l'an <sup>me</sup> précédent dont il avait  
été question entre M. de Romilly et moi, c'est  
l'an <sup>me</sup> et le logement que vous mentionnez.

Ce s'agit d'abord d'un N° pour demain,  
l'an <sup>me</sup> et le logement que paraissent chaque lundi  
pour les débuts du journal. Mais il convient de  
savoir quelle part de cotisation vous prendez  
pourvoir apporter dans la fondation et l'organi-  
sation de ce journal, et quelles mesures vos  
conditions si la publicité trouvait d'élever à  
deux ou trois numéros par semaine, une mise  
devenir quotidienne ?

Cela a d'autant plus besoin d'être examiné  
qu'en concevant la partie de service à faire, nous  
n'envisagez pas que mon journal doive être  
la seule occupation à laquelle vous seriez attaché,  
puisque vous comptez conserver une forte  
partie des travaux dont vous êtes actuellement

M. Chavigny.

chargé. La question doit donc être examinée sur divers points de vue qui l'allaient comporter, mais à l'égard de nos convenances personnelles, parmi celles de l'auteur dont je pourrai ici faire le résumé.

Je tiens immédiatement à démontrer la pertinence du logement, sur laquelle M. de Pompiéry a été mépris. C'est là un détail qui n'a d'autre importance que le principe admis ici, mais ce principe a besoin d'être observé. Je ne fournis le logement à personne. On le choisit à sa convenance et on paye le loyer en conséquence. La bourse de chacun est ainsi plus à l'aise, et tout peut arriver : un rédacteur de journal trouvera des motifs pour se loger en villa, il en aura la faculté ; ce qui importe, c'est que les bourses du journal soient au Familistère.

M. de Pompiéry nous a mis en mauvaise de voir que l'organe de publicité à foncer ici n'est pas chose tout-à-fait ordinaire ; il me s'agit pas d'établir brièvement un journal dans le but de favoriser quelle ambition individuelle, il s'agit de créer un organe régional destiné à une expérience sociale que j'ai définie précédemment et sans hésiter.

Ce journal doit être fait avec mestrisse et réflexion ; il doit pourtant se faire dire et chercher ses lecteurs. Mais il devra se consacrer aux questions utiles, et non à la polemique.

grille ; il ne donnera jamais perdre de vue le  
but de sa fondation : l'étude de toutes les questions  
qui intéressent le progrès social et l'amélio-  
ration de vie humaine.

Vous paraissant dépourvu de connaître les  
questions sociales, vous trouverez ici un champ  
d'action qui répondrait à votre attente. Mais quelle  
part de l'œuvre pourriez-vous et voudriez-vous lui  
accorder ? C'est ce qu'il importe maintenant de  
discuter.

Si bon au service ce que vous avez fait et  
avez fait en faveur du journalisme ?

Quelle part vous compteriez prendre dans la réda-  
ction, dans la composition et dans la direction du journal  
que je veux fonder ?

Quelle responsabilité vous accepteriez ?

Enfin j'ai besoin de tous les renseignements  
utiles pour me permettre d'apprécier quelles  
sont les collaborateurs à vous apporter ?

Il faut aussi que nous me disiez quels émo-  
bléments nous attacherons à nos services, en evitai-  
rant les questions aux divers points de vue que je  
veux de vous présenter.

En me répondant à toutes ces questions, je  
vous prie aussi de me donner les moyens de réfé-  
rences sur vous que vous possédez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de  
mon entière considération.

Godin